

" Ah ! si l'on savait tout cela d'avance, murmurent certains parents ! Si nous avions su d'avance que notre Pierre ou notre Paul aurait tant de mal à se caser pour gagner une croûte de pain, certes nous en aurions fait un bon et brave ouvrier. "

Beaucoup de parents rêvent trop grands, honneurs, jouissances pour leurs enfants et il les expose à dégringoler horriblement bas.

Combien regrettent trop tard de n'en avoir point fait de bons ouvriers plutôt que des déclassés sans emploi, des *traine-savates* !

JOSEPH TOUTCOURT.

## LA QUESTION OUVRIÈRE

D'après les mandements de l'Épiscopat catholique

(Suite)

Contre le fléau de l'intempérance, aussi bien les particuliers que l'État devraient unir leurs forces les plus énergiques, et d'autant plus qu'on a maints exemples de décisives victoires remportées contre lui en d'autres pays, à l'aide d'efforts, de lois, de systèmes très variés dont malheureusement on ne s'occupe en France qu'avec distraction et mollesse. Il est même des réformateurs sociaux qui ne s'en occupent jamais, fût-ce seulement dans leurs théories ou dans leurs contestations. S'ils invoquent l'intervention de l'État, c'est sur des points bien plus controversables et pour des maux bien moindres. Mgr Thomas rencontre ce faux remède de l'intervention, il restreint beaucoup son importance et montre avec vigueur les dangers que s'obstinent à ne pas voir ses infatigables partisans :

" Un autre système également périlleux pour la liberté, s'il n'est pas maintenu dans de justes limites, c'est l'intervention de l'État. Est-il vrai, comme on l'a dit, que, dans une société démocratique, plus la bataille pour la vie est ardente, plus le flot de l'administratisme y monte comme une marée qui n'a pas de reflux, plus la société est laborieuse et égalitaire, plus aussi il importe que l'État se charge du rôle d'organisateur universel du travail, d'arbitre entre les patrons et les ouvriers, avec le

et à combattre le mal, pour en dégager le bien et lui permettre de germer selon sa nature " (J. de Maistre) ; et il ne va guère au delà d'une amélioration matérielle de la condition des travailleurs. Or, la cause première de la crise actuelle est une cause morale. Tant qu'on ne l'aura pas fait disparaître, toutes les tentatives de réformes seront frappées de stérilité. "

Les faux remèdes écartés, quels sont les vrais ? Ce sont d'abord, puisque le mal est surtout moral, l'archevêque vient de le proclamer en s'appuyant sur les témoignages de penseurs tels que Jules Simon et Littré, les remèdes moraux ; c'est le retour sincère de tous aux lois de l'Évangile ; c'est l'affirmation par tous ceux qui ont l'autorité pour le faire, des devoirs de chacun beaucoup plus que de leurs droits, puisque de ceux-ci l'homme n'est jamais oublieux. Ces devoirs, l'éminent prélat les précise au point de vue des rapports entre patrons et ouvriers. Il distingue soigneusement, mais il affirme avec une égale énergie ceux qui relèvent de la justice ou ceux que recommande la charité. La place nous manque pour insister sur ces pages où brille la plus exacte science sociale, où l'on retrouve en une puissante condensation les enseignements et l'esprit même de F. Le Play. Nous voudrions répéter les arguments avec lesquels on dit à l'ouvrier " qu'il doit respecter la richesse, " que pour l'Église la propriété est chose sacrée, que le capital, résultat du travail accumulé de la science, du génie, de la vertu, est nécessaire au progrès. . . . . Tout cela eût paru banal, il y a quelques années encore, dans une bouche épiscopale. Ce ne l'est plus aujourd'hui quand des côtés les plus inattendus arrivent chaque jour des imprécations contre le capitalisme, le régime capitaliste, alors que tous les patrons, expiant la faute de quelques-uns, sont présentés ou au moins traités comme des exploiters égoïstes, alors enfin que tout est fait pour surexciter l'envie, développer la haine et multiplier la révolte chez ceux qui avaient déjà perdu la résignation et qui n'ont pas encore le développement intellectuel nécessaire pour faire les distinctions subtiles auxquelles on se raccroche.

Il est une page au moins que nous voulons citer en entier et que personne ne trouvera trop longue, tant elle insiste sur le point

suprême tribunal, rien ne les distinguera, si ce n'est la vertu. Elle leur rappelle que Dieu confie à chacun une mission, un mandat envers son prochain, et que ce mandat impose des responsabilités d'autant plus grandes, qu'ici-bas on est placé plus haut. .

Aussi le patron, comme le propriétaire chrétien, a conscience d'être investi d'une sorte de paternité sur ceux qui cultivent la terre dont il perçoit le revenu, ou qui apportent à ses entreprises le concours de leur intelligence et de leurs bras. Si donc il s'applique à développer son industrie, à perfectionner ses moyens de production, à étendre ses débouchés, ce n'est pas seulement pour réaliser une rapide fortune, mais aussi dans la pensée d'accroître les ressources de sa famille ouvrière, soit en l'associant directement à ses bénéfices, soit en subventionnant largement les caisses de secours ou de retraite, soit en multipliant à côté de l'usine, les crèches, les asiles, les dispensaires et les autres institutions de la charité. Avec la richesse, le sentiment du devoir grandit en lui, et bien loin de lui inspirer une superbe arrogance, le succès le rend meilleur et plus dévoué. Sans rechercher une popularité vaine, futur marchepied de secrètes ambitions, il mêle toujours la douceur à la nécessaire fermeté du commandement. Gagner la confiance de ses ouvriers, établir entre eux et lui des liens d'affection, voilà le but qu'il poursuit, non par aucun retour d'intérêt personnel, mais par le désir de leur faire du bien. Il connaît l'art de donner un bon conseil, de redresser une idée fautive, de corriger un mauvais sentiment. L'exemple d'ailleurs, bien plus que la parole, est son moyen d'action. Il ne prêche pas, et il est apôtre. Par son application au labeur quotidien, il remet en honneur la grande loi du travail et le fait accepter ; par la modération de ses désirs et la noble simplicité de ses habitudes, il inspire des résolutions de prévoyance et d'épargne ; par l'intégrité de ses mœurs, il fait respecter et aimer la vertu. Son foyer domestique est aussi un modèle. Il y prodigue aux siens de tels trésors de sollicitude et de tendresse ; après les fatigues et les soucis des affaires, il y vient chercher un si bien-faisant et si doux repos, qu'autour de lui, tous apprennent à goûter les joies pures, les saintes affections de la famille, dont il fait rayonner même à son insu la grande

veau dans le monde industriel. Ce résultat ne sera pas atteint en un jour, sans doute, mais qui les connaît les moyens à employer pour faire tout d'un coup les réformes profondes ?

(à suivre)



FUMEZ LE CIGARE

C. M. B. A.

REMIS

A la veille de Pâques, nos lecteurs vont être obligés de faire un petit cadeau surrogatoire, et de subir, pour cette semaine, la privation de lire l'excellent SOCIUS. Nous avons reçu trop tard la suite des articles de notre collaborateur sur l'Association. A la semaine prochaine, donc !

## FORESTIERS CATHOLIQUES

Mercredi de cette semaine, la Cour Laval de cette ville a admis parmi ses membres et initié quatre nouveaux candidats, dont l'un est M. Philippe Masson, directeur-propriétaire de ce journal.

OFFICIEL



A l'assemblée régulière des membres de la Succursale No. 101, C. M. B. A., de la cité des Trois-Rivières, tenue dans la salle St-Joseph, à l'Hôtel-de-Ville, le 20 de Mars 1891, le Frère Président, C. D. Hébert, étant au fauteuil, les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par le Frère Geo. Leprohon, secondé par le Frère Ph. E. Panneton :

Que les membres de la Succursale St-Joseph No. 101 de l'Association Catholique de Secours Mutuel des Trois-Rivières, ont été vivement affligés de la mort du Frère J. P. F. Tansey, de la Succursale No. 26 de Montréal, et qu'ils